



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13/01/2021

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN, MINISTRE DE LA CULTURE, POSE LA PREMIÈRE PIERRE DU GRAND BASSIN SUR LE GRAND PARTERRE DU DOMAINE NATIONAL DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Le 13 janvier 2022, Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture a posé la première pierre du grand bassin sur le grand parterre du domaine national de Saint-Germain-en-Laye en présence des financeurs et acteurs du projet.

Cette opération consiste en la construction d'un bassin monumental sur le grand parterre dans la perspective du château de Saint-Germain-en-Laye, classé au titre des monuments historiques, abritant le Musée d'Archéologie nationale.

En 1845, le grand parterre avait été totalement détruit pour permettre l'arrivée des voies de chemin de fer à Saint-Germain-en-Laye. L'arrivée du RER et l'enterrement des voies dans les années 1970 a permis de le reconstituer. À cette occasion, l'un des trois bassins représentés sur les gravures du XVII^e siècle a pu être édifié. Le creusement, aujourd'hui, de la liaison souterraine entre la gare RATP et l'arrivée du nouveau Tram 13 est l'occasion de réaliser le grand bassin du grand parterre, permettant ainsi de retrouver l'organisation de la perspective des Loges telle que Le Nôtre l'a imaginée il y a plus de trois siècles.

Ce projet, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC) pour le compte du ministère de la Culture, est réalisé par Régis Martin, architecte en chef des monuments historiques.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est de 6,686 M€ et repose sur un financement de plusieurs contributeurs : le ministère de la Culture, la région Île-de-France, le département des Yvelines, la ville de Saint-Germain-en-Laye et le mécénat de l'entreprise Suez.

Du fait de la complexité de cette opération, en raison de la très grande proximité des ouvrages de la RATP, la durée prévisionnelle des travaux est estimée à 12 mois.

Le Domaine national de Saint-Germain-en-Laye offre 40 hectares d'espaces préservés en lisière d'une immense forêt de 3500 hectares. Le parc labellisé « Jardin remarquable » est classé au titre des monuments historiques depuis 1964 et géré de manière écologique. Son parcours patrimonial amène le visiteur à découvrir une véritable histoire de l'art des jardins, depuis les allées dessinées par André Le Nôtre pour Louis XIV et ouvrant sur la perspective de la Grande terrasse, jusqu'aux essences rares du jardin anglais. Il accueille plus de deux millions de visiteurs chaque année.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr